

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU** **MARDI 16 DECEMBRE 2003**

*L'an deux mille trois et le mardi 16 décembre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni au TRAVET, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean ROGER.*

**Présents** : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean Paul CAYZAC, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Sabine COUTANT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Jean ROGER, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Henri VIAULES, Michel DURAND, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean-Claude GASC, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Jean-Daniel LUGAGNE, Sylvain VALERO, Maurice ROQUIER, Jean Philippe ROUMEGOUX, Pierre PAYRASTRE, Bernard TROUILHET.

**Absents** : Mesdames et Messieurs Chantal MARIÉS, Michel GAU, Jean-Claude MADAULE, Suzanne ALMOYNER, Jean-Luc CANTALOUBE.

**Participaient également à la séance :**

- Monsieur Georges CABANEL, Trésorier;
- Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur;
- Madame Dominique QUEROL, Secrétaire;
- Monsieur Jean-Pierre TOUILLEZ, Animateur.

Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance**.

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil de communauté et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.*

### **Désignation au sein des commissions intérieures et de travail**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Jean-Paul CAYZAC afin de participer aux travaux de la Commission Urbanisme, Travaux, Voirie et Réseaux.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir cette proposition.

### **Attribution du marché de fourniture du véhicule benne à ordures ménagères**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les étapes ayant conduit à la passation des marchés de fourniture du véhicule benne à ordures ménagères, selon la procédure de mise en concurrence simplifiée organisée par les articles 32 et 57 du nouveau code des marchés publics.

Considérant les pièces figurant dans le dossier de consultation :

- au vu de la validité des pièces contenues dans la première enveloppe (articles 43 à 47 du NCMP) ;
- au vu de la proposition chiffrée dans les actes d'engagement remis pour chaque lot ;
- au vu des propositions discutées lors de la négociation ;
- considérant les éléments contenus dans le rapport justificatif et d'analyse,

La Commission d'Appel d'Offres réunie le lundi 15 décembre 2003 propose de retenir les fournisseurs suivants :

LOT	NATURE	BENEFICIAIRE	MONTANT € TTC
1	Châssis	Renault Véhicules Industriels	25 336.06 €
2	Benne à ordures ménagères	FAUN SA (GRANGE)	67 693.60 €

Il est par ailleurs proposé d'accompagner l'extension de garantie de 3 ans prévue au marché par une réduction de la durée d'amortissement du camion benne à ordures ménagères de 5 à 3ans à compter de l'exercice 2004.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir ces propositions, autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants pour un montant TTC global de 93 029.66 € et dit que les crédits correspondants à ces acquisitions seront inscrits au budget.

### **Attribution du marché de fourniture d'équipement de collecte sélective**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les étapes ayant conduit à la passation des marchés de fourniture d'équipement de collecte sélective, selon la procédure de mise en concurrence simplifiée organisée par les articles 32 et 57 du nouveau code des marchés publics.

Considérant les pièces figurant dans le dossier de consultation,

- au vu de la validité des pièces contenues dans la première enveloppe (articles 43 à 47 du NCMP) ;
- au vu de la proposition chiffrée dans les actes d'engagement remis pour chaque lot ;
- au vu des propositions discutées lors de la négociation ;
- considérant les éléments contenus dans le rapport justificatif et d'analyse,

La Commission d'Appel d'Offres réunie le lundi 15 décembre 2003 propose de ne pas donner suite à l'attribution du lot N° 4 et de retenir les fournisseurs suivants pour les autres lots.

LOT	NATURE	BENEFICIAIRE	MONTANT € TTC
1	Conteneurs	Plastic Omnium	57 838.56 €
2	Socles	Plastic Omnium	43 534.40 €
3	Caissettes	QUADRIA	34 301.28 €
5	Autocollants	MOZAIC	5 891.50 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir ces propositions, autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants pour un montant TTC global de 141 565.74 € et dit que les crédits correspondants à ces acquisitions seront inscrits au budget .

Madame SALVAN souligne que le calendrier de mise en œuvre de ce projet est respecté, avec un démarrage attendu du service en mai prochain.

### **Acquisition d'un véhicule utilitaire**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la mise en œuvre des compétences intercommunales entraîne des besoins croissants de déplacement, liés notamment à la collecte sélective.

Il est proposé l'acquisition d'un véhicule de service utilitaire permettant de faire face à ce besoin.

A l'issue de la mise en concurrence effectuée, il est proposé l'acquisition d'un Citroën BERLINGO Diesel, pour un montant TTC de 13 136, 18 € entretien et maintenance incluse pour une durée de 5 ans ou à concurrence de 90 000 kms.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir cette proposition.

### **Demande de subvention Centre de Ressources Intercommunal**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la réalisation d'un Centre de Ressources Intercommunal figure dans les grands axes et parmi les actions définies comme prioritaires dans le Projet de Développement Durable du Réalmontais adopté lors de la séance du 4 novembre 2003.

Il précise que la réalisation d'un tel équipement structurant, destiné à renforcer l'attractivité du territoire, s'inscrit en outre dans les grands axes et les priorités de la Charte du Pays de l'Albigeois et des Bastides en cours de Préfiguration.

Il rappelle que ce projet consiste à réhabiliter l'ensemble du bâtiment des anciennes écoles primaires de Réalmon en plusieurs tranches successives afin de créer un Centre de Ressources Intercommunal, destiné à recevoir des bureaux destinés à l'animation et à l'accueil du public et de disposer de locaux équipés pour accueillir réunions et permanences.

Ce projet, qui prévoit deux tranches de travaux, étant désormais finalisé, il est proposé de solliciter l'aide des partenaires financiers, Europe, Etat, Région et Département au titre des financements liés à la mise en œuvre des politiques territoriales.

L'investissement immobilier, envisagé par la Communauté de Communes, s'élève globalement à 350 000,00 € HT, pour lesquels le plan de financement prévisionnel suivant est envisagé :

-Etat et Europe	105 000,00 €
-Région	105 000,00 €
-Département	70 000,00 €
-Communauté de Communes (emprunt)	<u>70 000,00 €</u>
	350 000,00 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité de retenir ces propositions et de mandater Monsieur le Président pour solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cet important équipement structurant le territoire.

### **Demande de mise à disposition**

Monsieur le Président indique que le projet de construction d'un centre de ressources intercommunal nécessite de prévoir un relogement du personnel en place durant les travaux envisagés dans les anciennes écoles primaires de Réalmon.

Il est sollicité auprès de la commune de Lombers la mise à disposition gratuite de l'ancien presbytère afin de faire face à ce besoin.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir cette proposition et mandate Monsieur le président pour signer la convention de mise à disposition à intervenir.

## **Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition d'un véhicule de portage de repas à domicile**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la mise en œuvre d'un service de portage de repas au domicile des personnes fragilisées figure dans les grands axes et parmi les actions définies comme prioritaires dans le Projet de Développement Durable du Réalmontais adopté lors de la séance du 4 novembre 2003.

Il précise que la création d'un tel service de proximité s'inscrit en outre dans les grands axes et les priorités de la Charte du Pays de l'Albigeois et des Bastides en cours de Préfiguration.

Afin de permettre sa mise en œuvre, le soutien financier du Conseil Général est sollicité pour l'acquisition d'un véhicule adapté avec les équipements nécessaires.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir ces propositions et de mandater Monsieur le Président pour solliciter auprès du Conseil Général les subventions nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

## **Etude Enfance Jeunesse (0-18 ans)**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la réalisation d'une étude « Enfance Jeunesse » figure dans les grands axes et parmi les actions définies comme prioritaires dans le Projet de Développement Durable du Réalmontais adopté lors de la séance du 4 novembre 2003.

Il précise que l'adaptation des services et équipements concernés par cette tranche d'âge s'inscrit en outre dans les grands axes et les priorités de la Charte du Pays de l'Albigeois et des Bastides en cours de Préfiguration.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil de Communauté d'élargir le cadre de l'étude petite enfance initialement prévue afin de couvrir l'ensemble de la tranche des «0-18 ans ».

Outre la rationalisation des moyens consacrés initialement à l'étude petite enfance, cette extension du champ des études permettra d'aborder de façon globale et transversale la problématique enfance jeunesse afin de mieux définir les besoins et d'y apporter les réponses adaptées.

Il est proposé de poursuivre la procédure de mise en concurrence engagée initialement et d'opérer un choix parmi les cabinets sollicités sur cette extension.

Il est sollicité auprès de la CAF et de la MSA une modification de l'avenant initial afin de financer l'extension de cette étude pour laquelle les crédits correspondants seront inscrits par décision modificative.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir ces propositions et mandate Monsieur le Président afin de désigner le cabinet chargé de conduire cette étude et signer la convention correspondante.

## Adhésion à la médecine du travail

En application de l'article R 241-1 du code du travail, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au Centre de médecine du travail du Tarn Ouest dont relève la Communauté de Communes.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir cette proposition.

## Décision modificative 2003/1

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'adopter la décision modificative n°2003/1 suivante, jointe en annexe, destinée à ajuster les prévisions budgétaires et à procéder aux nouvelles inscriptions budgétaires rendues nécessaires par les décisions prises.

		FONCTIONNEMENT		
CHAP	dépenses	€	F	
011	60621	combustible	500 €	3 279,79 F
	60623	alimentation	500 €	3 279,79 F
	60631	fournit entretien	-1 000 €	-6 559,57 F
	60632	fournitures de petit équipement	-2 000 €	-13 119,14 F
	6064	fournitures administratives	2 000 €	13 119,14 F
	61522	entretien bâtiments	500 €	3 279,79 F
	61523	entretien décharge	-1 000 €	-6 559,57 F
	61551	entretien matériel roulant	1 500 €	9 839,36 F
	61558	entretien autres biens mobiliers	500 €	3 279,79 F
	6156	maintenance	500 €	3 279,79 F
	6188	formation	-4 600 €	-30 174,02 F
	6184	formation	1 500 €	9 839,36 F
	6236	catalogues et imprimés	-5 000 €	-32 797,85 F
	6261	affranchissement	-3 000 €	-19 678,71 F
6558	SITOMA	1 500 €	9 839,36 F	
012	6411	personnel titulaire	5 000 €	32 797,85 F
	64168	CEC	2 000 €	13 119,14 F
	6454	ASSEDIC	500 €	3 279,79 F
	6336	Centre de gestion	500 €	3 279,79 F
	6451	URSSAF	1 000 €	6 559,57 F
	6453	CNRACL	1 500 €	9 839,36 F
	6455	assurance statutaire (SOFCAP)	5 000 €	32 797,85 F
	6475	Pharmacie	100 €	655,96 F
6488	autres charges	500 €	3 279,79 F	
65	627	frais ligne de trésorerie	100 €	655,96 F
014	7393	versement TP négatif	566 500 €	3 715 996,41 F
	73961	attrib de compensation	-566 500 €	-3 715 996,41 F
022		dépenses imprévues	-8 600 €	-56 412,30 F
		<b>total</b>	<b>0 €</b>	

		INVESTISSEMENT		
opération	article	dépenses		
39	2158	acquisition véhicules	115 000 €	754 350,55 F
40	2317	Centre de ressources intercom	420 000 €	2 755 019,40 F
41	2031	étude enfance jeunesse	42 000 €	275 501,94 F
		<b>total</b>	<b>577 000 €</b>	<b>3 784 871,89 F</b>
		recettes		
39	10222	acquisition véhicules	17 800 €	116 760,35 F
39	1641	acquisition véhicules	97 200 €	637 590,20 F
40	10222	Centre de ress intercom (FCTVA)	65 000 €	426 372,05 F
40	1323	Centre de ress intercom (dept)	70 000 €	459 169,90 F
40	1322	Centre de ress intercom (région)	105 000 €	688 754,85 F
40	1328	Centre de ress intercom (europe)	105 000 €	688 754,85 F
40	1641	Centre de ress intercom (CCR)	75 000 €	491 967,75 F
41	10222	étude enfance jeunesse (FCTVA)	6 500 €	42 637,21 F
41	1328	étude enfance jeunesse (CAF MSA)	24 500 €	160 709,47 F
41	1641	étude enfance jeunesse (CCR)	11 000 €	72 155,27 F
		<b>total</b>	<b>577 000 €</b>	<b>3 784 871,89 F</b>
<b>Besoin de financement INVT</b>			<b>0 €</b>	

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir cette proposition.

**Convention ATESAT** (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) à passer avec les services de l'Etat – Direction Départementale de l'Equipement du Tarn.

Monsieur le Président expose ce qui suit :

- 1) Vu l'article 1 III de la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT) ;
- 2) Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 ;
- 3) Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique ;
- 4) Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2003 fixant la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de demander le bénéfice de l'assistance de l'Etat dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT et de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (DDE) comprenant les éléments d'assistance suivants :

- 1) La mission de base
- 2) Les missions complémentaires suivantes :
  - L'assistance à l'établissement de diagnostics de sécurité routière
  - La gestion du tableau de classement de la voirie

Compte tenu de notre population, soit 7 425 habitants au titre de la D.G.F., l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2004 (hors revalorisation suivant index ingénierie) à :

**7 425 habitants \* 0,50 €/habitant/an soit = 3 712.50 €**

*Par ailleurs, la communauté ayant opté pour les missions complémentaires, il convient d'apporter en complément de la rémunération de base les pourcentages suivants :*

- **5 % pour l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière**
- **5 % pour la gestion du tableau de classement de la voirie**

*En conclusion l'estimation prévisionnelle pour 2004 (hors revalorisation suivant index ingénierie) se résume ainsi :*

- missions de base :	3 712.50 €
- missions complémentaires	371.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 083.76 €</b>

soit **QUATRE MILLE QUATRE VINGT TROIS euros et SOIXANTE SEIZE cents.**

Monsieur le Président précise également que cette convention valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pourra être reconduite tacitement les 2 années qui suivent, 2005 et 2006.

Si la convention devait être modifiée, un avenant serait soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de demander le bénéfice de l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.)
- d'affecter au règlement de la convention pour 2004 une enveloppe financière prévisionnelle de 4 083.76 €
- d'autoriser le Président à signer la Convention avec l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement du Tarn).

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité de retenir cette proposition.

*Monsieur LALBAT précise que la DDE a apporté son appui technique à la réalisation d'un audit de voirie afin de procéder à la détermination de la voirie d'intérêt communautaire. Les tournées effectuées ont permis d'établir un classement en 3 catégories correspondant chacune à un coût moyen de remise en état. L'objectif est de réaliser les investissements nécessaires dans un terme à déterminer, afin de remettre l'ensemble de la V.I.C. à niveau pour laquelle seules subsisteraient des dépenses de fonctionnement.*

*Pour l'évaluation des charges transférées, il est nécessaire de se baser sur la superficie et non sur la longueur, et la commission s'est prononcée sur l'extension des tournées à l'ensemble de la voirie communale et le classement dans cette voirie des chemins ruraux concernés par la future V.I.C. Une première évaluation fait apparaître des disparités entre communes et une charge financière importante qu'il convient de répartir. L'hypothèse d'un recours à l'emprunt est envisagée.*

*Monsieur LALBAT rappelle que la démarche de recensement et d'évaluation devra être achevée avant l'été afin de permettre un transfert effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.*

*Monsieur ROGER s'interroge sur la capacité des services de l'équipement à rendre sur le terrain les services attendus compte tenu des restrictions budgétaires. Il précise qu'une étude doit être menée afin d'évaluer dans le temps, l'ensemble des coûts de prestations de services sur la voirie des Communes et de la Communauté de Communes (ATESAT et maîtrise d'œuvre), avant d'envisager de nouveaux engagements.*

## Questions Diverses

*Monsieur LUGAGNE s'inquiète des difficultés à obtenir des financements DGEC pour l'équipement informatique alors que l'évolution des besoins rend incontournable cette acquisition. Monsieur ROGER souligne que la Commission d'élus chargée de répartir l'enveloppe de DGEC va favoriser l'éligibilité de telles dépenses ; il rappelle que l'Association des Maires a évoqué il y a peu la possibilité de faire bénéficier de financements les communes pour l'acquisition de postes informatiques.*

*Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.*